### FE.-REPUBLIQUE DU BENIN

### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

#### DECRET N°98-433 DU 29 SEPTEMBRE 1998

Portant approbation du budget prévisionnel de l'Office national du bois (ONAB) pour l'exercice 1998.

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu la proclamation le1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996;
- Vu le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- **Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République edt des ministères ;
- Vu le décret n° 97-279 du 11 juin 1997 portant attributions, organisation, et fonctionnement du ministère du Développement rural ;
- **Vu** le décret n° 97-166 du 07 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi ;

.../...

Vu le décret n° 89-398 du 7 novembre 1989 portant approbation des statuts de l'office national du bois (ONAB);

**Sur** rapport conjoint du ministre du Développement rural et du ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 09 septembre 1998 ;

# DECRETE

<u>Article 1er</u>.- Est approuvé le budget prévisionnel de l'office national du bois (ONAB) pour l'exercice 1998 tel. qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2 .- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 29 septembre 1998

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.

Le ministre du Développement rural,

Le ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploj

Saley G. SAKA.-

Albert TEVOEDJRE.-

Le ministre des Finances,

**Abdoulage BIO-TCHANE** 

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDR 4 MPREPE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-